

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – Article 31)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : EVOLVE 48 DISCRET

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Solvant de dégraissage

Solvant pour nettoyages à température ambiante

Solvant pour nettoyage en machine par aspersion à température ambiante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

2.1.1 Classification selon règlement CLP n°1272/2008 :

Ne présente pas de toxicité aiguë par inhalation, par contact cutané.

Ne présente pas de toxicité aiguë ingestion.

Présente un danger par aspiration (pénétration du liquide dans les voies respiratoires).

Danger par aspiration : Catégorie 1 (H304)

Liquide et valeur inflammable - Catégorie 3 (H226)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques : Catégorie 4 (H413)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066)

2.1.2 Classification selon directive DPD n°1994/45/CE :

Inflammable

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Eléments d'étiquetage :

Contient :

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : Hydrocarbures, C10-C12, iso alcanes, < 0,01% aromatiques

EVOLVE 48 DISCRET

Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence :

| | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P240 | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | Éviter de respirer les fumées, les gaz, les vapeurs, les aérosols |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P370+P378 | En cas d'incendie: utiliser CO ₂ , poudre sèche, poudre d'extinction pour l'extinction. |
| P391 | Recueillir le produit répandu. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

2.3 Autres dangers :

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

Composants dangereux :

| Dénomination | Type de numéro | Numéro | Numéro REACH | Classification selon DSD 67/548/CEE Classification selon CLP 1272/2008 | % (m/m) |
|--|----------------|-----------|------------------|---|---------|
| Hydrocarbure, C10-C12, isoalcanes, < 0,01% aromatiques | CE | 923-037-2 | 01-2119471991-29 | Xn, R10, R65, R66, R53 H226, H304, H413, EUH066 | >70 |

Indications complémentaires : Voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risque/de danger.

Teneur en benzène : < 0,0001%

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours

Après inhalation

En cas de gêne, amener la personne à l'air libre, au chaud, au calme.

Après contact cutané

Rincer à l'eau savonneuse. Retirer les vêtements et les chaussures souillées pour supprimer le contact avec le produit.

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rougeurs de la peau et effet dégraissant en cas de contact prolongé.

La pénétration du liquide dans les poumons peut provoquer une pneumopathie.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction appropriée

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.3 - Danger résultant de la substance ou du mélange. Dangers spécifiques

Liquide inflammable au-dessus de son point éclair (voir section 9).

Les vapeurs du produit peuvent être enflammées par des flammes nues, des étincelles d'origine électrique, ou des frottements provoquant des étincelles.

Les conteneurs du produit peuvent éclater par l'échauffement dû à un incendie à proximité et rapidement augmenter l'importance de l'incendie.

5.4 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

5.5 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Porter un vêtement de protection intégrale

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement étanche au produit (étanche aux solvants).

Porter des équipements de protection individuelle : gants, bottes, lunettes.

Eloigner les personnes non protégées et non formées à l'intervention sur incident.

Arrêter la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver les petits déversements (<5L) avec beaucoup d'eau pour le rejet vers une station d'épuration.

Endiguer et pomper les déversements massifs vers des conteneurs.

Utiliser des pompes et des flexibles résistants aux solvants organiques / hydrocarbures.

Laver les locaux pollués avec beaucoup d'eau.

Stocker les eaux de lavages dans un conteneur pour destruction ou traitement en station d'épuration industrielle.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Mesures destinées à prévenir les incendies**

Ne nécessite pas de mesures particulières en utilisation normale. Inflammable au dessus de son point éclair. Relier à la terre le conteneur d'origine, le flexible de transfert ou la pompe et le réservoir. Utiliser des appareillages électriques et mécaniques conformes aux exigences ATEX. Veiller à une bonne aspiration/ventilation des locaux et du poste de travail.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension

Eviter de pulvériser le produit hors d'une zone fermée ou de captage des aérosols.

7.2 Mesure de protection de l'environnement

Utiliser des appareils, flexibles, cuves, joints restant étanches aux liquides organiques.

Vérifier régulièrement les pièces et matériaux d'étanchéité.

7.3 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire, manger ou fumer

Retirer les vêtements souillés.

7.4 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaire bien fermés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de reconditionnement.

Stocker à l'écart de toute source incandescente, flamme ou étincelle.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

7.5 Matériaux d'emballage et d'étanchéité

Métaux : Acier doux, Acier inoxydable.

Plastiques : PEHD, Polypropylène, Nylon.

Joints : NBR, FKM, PTFE.

7.6 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

| Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, < 0,01% | |
|---|------------------------|
| VME ppm (FR) | - |
| Pays 15 mn mg/m ³ (FR) | 1500 mg/m ³ |
| VLE ppm (FR) | - |
| Pays 8 heures mg/m ³ (FR) | 1000 mg/m ³ |

8.2 Contrôle de l'exposition**Mesures pour éviter l'exposition au mélange au cours des utilisations identifiées**

| | |
|---------------------------------|---|
| Contrôles techniques appropriés | - Prévoir une aération générale de l'atelier d'utilisation. |
| | - Prévoir une captation à la source des vapeurs/aérosols dégagés au poste de travail. |
| | - Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité dans l'atelier d'utilisation |

EVOLVE 48 DISCRET

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.

Protection des yeux :



Protection oculaire appropriée : porter des lunettes avec projections sur les côtés en cas de risque de projection.

Gants de protection :



Protection des mains appropriée : porter des gants de protection en cas de contact répété ou prolongé avec les mains, les gants doivent être en caoutchouc Nitrile, Néoprène, viton.

Protection respiratoire appropriée : porter un masque respiratoire lorsque la ventilation générale ou l'aspiration au poste de travail ne suffisent pas (mesure préalable de concentration des vapeurs).

Masque respiratoire avec cartouche de type A1/A2 suivant concentration dans l'air.

Masque respiratoire avec cartouche de type P2 en cas de formation d'aérosols.

Protection du corps appropriée : porter un vêtement de travail en cas de risque de projection.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Les équipements de rejet des vapeurs captées dans l'atelier et les quantités de vapeurs rejetées doivent être en conformité avec les réglementations locales de protection de l'environnement et des riverains.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | |
|-----------------------------------|---|-------|
| Aspect | Liquide limpide incolore | - |
| Odeur | Presque inodore | |
| pH (g/l d'eau, 20°C) | Non applicable | Unité |
| Masse volumique à 20°C | 0,75 | Kg/L |
| Point de fusion/congélation | < -40 | °C |
| Point initial d'ébullition | 155 | °C |
| Point d'éclair (coupe fermée) | 48 | °C |
| Inflammabilité | Vapeurs inflammables à température ambiante, moyenne à élevée en présence d'une flamme ou source d'ignition | - |
| Température d'auto inflammabilité | > 250 | °C |

EVOLVE 48 DISCRET

| | | |
|--|--------------------------------|--------------------|
| Température de décomposition | > 250 | °C |
| Limite inférieure d'explosivité | 0,7 | % (v/v) |
| Limite supérieure d'explosivité | 7,0 | % (v/v) |
| Pression de vapeur à 20°C calculée | 2 | mbar |
| Taux d'évaporation à 20°C par rapport à l'Acétate de Butyle (Vitesse AcBu = 1) | 0,2 | Rapport |
| Densité de vapeur | Vapeurs plus lourdes que l'air | Kg/m ³ |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non déterminé pour le mélange | - |
| Viscosité, cinématique à 20°C | 1,1 | mm ² /s |

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE**10.1 - Réactivité**

Le produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Le mélange est principalement réactif par son inflammation possible en présence d'une source d'ignition et d'une matière Comburante/oxydante.

10.2 – Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.3 – Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.4 – Conditions à éviter

Ne pas chauffer le produit.

Eviter tout risque d'inflammation du mélange (voir sections 5 et 7)

10.5 – Matières incompatibles

Ne pas mélanger ou stocker avec des matières comburantes ou oxydantes.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, suies.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 - Remarques générales**

Toxicité

Des données sont disponibles sont disponibles individuellement pour les composants du mélange.

Pas de toxicité aiguë selon les voies probables de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané) et l'exposition liée aux utilisations identifiées (voir section 1).

| Composant / Substance | Méthode | Espèce | Durée d'exposition | Dose |
|--|---------------------------|--------|--------------------|-------------|
| Hydrocarbures, C10-C12, iso alcanes, < 0,01% aromatiques | Orale DL 50 | Rat | 4 heures | >5000 mg/kg |
| | Inhalation CL50 (vapeurs) | Rat | | >50 mg/l |
| | Cutané DL 50 | Lapin | | >5000 mg/kg |

EVOLVE 48 DISCRET

Danger par aspiration : Le mélange a un effet nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires sous sa forme liquide : pneumopathie chimique, lésions

Corrosion/irritation de la peau : Le mélange a un effet dégraissant pour la peau et peut provoquer un dessèchement et des dermatites locales et temporaires en cas de contact prolongé ou répété.

Lésions oculaires/irritations oculaires : Les projections accidentelles du mélange dans les yeux peuvent provoquer une irritation légère sans lésions.

Inhalation : L'inhalation des vapeurs du mélange en concentration et durées supérieures aux recommandations des valeurs limites d'exposition professionnelles peut causer : fatigue, maux de tête, voire vertiges.

Sensibilisation respiratoire : Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire.

Sensibilisation cutanée : Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.

Cancérogénicité : Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Les informations ci-dessous sont issues des composants du mélange.

12.1 – Ecotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Les composants ne sont pas bioaccumulables d'après leurs évaluations individuelles.

12.4 - Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 – Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de composant PBT ou vPvB

12.6 – Autre

Contient des Composés Organiques Volatiles : les émissions de COV sont réglementées.

Le mélange ne contient pas de composé dégradant la couche d'ozone.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1 - Méthodes de traitement des déchets**

Mélange usagé : Ne pas rejeter sans contrôle dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

Code déchet du mélange usagé : 14 06 03* (solvant usagé issu de nettoyages divers et dégraissage)

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Ne pas réutiliser sans lavage pour stocker un mélange autre que celui d'origine.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 – Numéro ONU**

3275

14.2 – Nom d'expédition

Hydrocarbures liquides, nsa

14.3 – Classe de danger

3

14.4 – Groupe d'emballage

III

14.5 – Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Non

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir en particulier les sections 5, 6, 7 et 10

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 – Règlements particuliers au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementation de l'UE :
Directive 67/548/CEE (DSD)
Directive 1999/45/CE (DPD)
Règlement 1272/2008 (CLP)
Règlement 1907/2006 (REACH)

Maladies professionnelles selon le Code du Travail en France :
Tableau RG n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquide à usage professionnel.
Mesures de prévention et de protection selon le Décret n° 2003-1254 (Décret ACD).

15.2 – Evaluation de la Sécurité Chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durabilité minimale : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot).

Pictogrammes applicables au mélange selon Directive DPD n° 1999/45/CE :



Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

R10 - Inflammable
R53- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65- Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226 – Liquide et vapeurs inflammables.
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 – Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
EUH066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau..
H413 – Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.